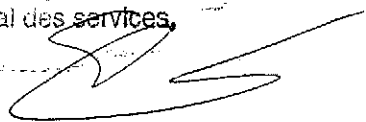


Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte rendu de l'Assemblée en Préfecture le 14 DEC. 2010  
Et en Conseil Municipal le 14 DEC. 2010

Pour le Maire, en délégation,  
Le Directeur Général des services,  
Stéphane CLOT



10.7.42

## DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN



DEPARTEMENT DU :  
VAL-DE-MARNE

ARRONDISSEMENT DE  
L'HAY-LES-ROSES

**OBJET :**  
**DEBAT PUBLIC DU RESEAU  
DE TRANSPORT PUBLIC « DU  
GRAND PARIS » ET « ARC  
EXPRESS » : APPROBATION  
DU CAHIER D'ACTEUR ET  
AVIS SUR LES PROJETS**

Nombre des membres  
composant le Conseil  
Municipal.....35

En exercice .....35

Présents à la  
séance.....31

Représentés  
par mandat .....4

Absent .....0

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

**Délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE DU 2 DECEMBRE 2010**

L'an deux mille dix, le deux décembre,  
les membres du Conseil Municipal, convoqués par le Maire  
le vingt cinq novembre deux mille dix, se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents :

M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Maire,  
Mme Hélène HERNU, M. Yves EVARISTE, Mme Jeanne BOURDIN, M.  
Gérard NAJMAN, Mme Edith PESCHEUX, Isabelle DAESCHNER, M.  
Samuel BESNARD, Mme Claire MARTI, M. Thierry CROSNIER, M. Alain  
BLAVAT, M. Bernard TUPRIE, Mme Monique AGUDO, Mme Juliette  
PAPAZIAN, M. Jacques FOULON, Mme Sylvie CHEVALIER, M. Robert  
ORUSCO, M. Georges THIMOTEE, Mme Hélène DE COMARMON, M.  
Antoine FREMONT, M. Hervé WILLAIME, Mme Delphine KECLARD, Melle  
Ombeline CASEL, Melle Nadhéra BELETRECHE, M. Camille  
VIELHESCAZE, Mme Nicole RUDLOFF, M. Hugo LECLERC, Mme  
Raymonde MAITRE, M. Eric CHEROT, M. Gilles DAVID, M. Gérard  
GESNEL.

Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

M. Bruno REMOND	à M. Jean- Yves LE BOUILLONNEC
M. Joël FRAUD	à Mme Jeanne BOURDIN
Mme Christine ROCHE	à Mme Raymonde MAITRE
Melle Isabelle TREHOU	à M. Gilles DAVID

La majorité des membres étant présente,

Melle Nadhéra BELETRECHE a été désignée pour assurer les fonctions de  
Secrétaire, qu'elle a acceptées.

M. Stéphane CLOT, Directeur Général des Services, lui a été adjoint à titre  
d'auxiliaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2010

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN

**OBJET : DEBAT PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC « DU GRAND PARIS »  
ET « ARC EXPRESS » : APPROBATION DU CAHIER D'ACTEUR ET AVIS SUR LES  
PROJETS**

La Ville de Cachan souhaite apporter sa contribution aux deux débats publics en cours par le présent cahier d'acteur. Cette phase de concertation, inédite par son ampleur doit être le prélude à un projet partagé par tous, ambitieux pour nos territoires et leurs habitants.

En effet nous portons un intérêt tout particulier à ces projets de transport qui prévoient la desserte de notre territoire à la station « Arcueil-Cachan » par une connexion avec la ligne B du RER, tout en souhaitant une convergence des réseaux « Grand Paris » et « Arc Express » et comme l'exprime si bien « ORBIVAL »

Les aménagements désormais achevés du pôle de la gare Arcueil-Cachan, complétés par ceux à venir en 2011 de la RATP, confortent le caractère multimodal du site et son potentiel de développement. Celui-ci est d'ailleurs consolidé par notre Plan Local d'Urbanisme.

Une mobilisation rapide des financements doit permettre l'engagement de travaux dans des délais compatibles avec les attentes fortes de nos populations pour leurs déplacements quotidiens ; cela avec le caractère concret du plan de mobilisation pour les transports de la Région Ile-de-France et des engagements de l'Etat en faveur du réseau « Grand Paris ».

Bien évidemment ces projets ne doivent pas obérer les capacités d'actions sans délai pour améliorer la qualité de service du RER B.

Pour ces raisons, je vous propose d'émettre un avis favorable assorti de quelques réserves sur ces 2 projets.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2010-597 du 03 juin 2010 relative au Grand Paris,

VU les dossiers de consultation du public respectifs aux projets « Grand Paris » et « Arc Express » soumis par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP),

VU le projet de cahier d'acteur,

OUI l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Approuve le cahier d'acteur de la commune de Cachan,

**ARTICLE 2** : Emet un avis favorable aux deux projets « Arc Express » et « Grand Paris » qui assurent la valorisation du territoire cachanais avec la station Arcueil-Cachan (les 2 projets) et Cachan centre (Arc Express) sous réserve que :

- ❖ *La station Aragon soit définitivement retenue dans le projet Grand Paris,*
- ❖ *La station Institut Gustave Roussy soit définitivement retenue dans le projet Arc Express,*
- ❖ *La station Hôpital Kremlin-Bicêtre soit positionnée à l'ouest de l'établissement dans la ligne M 14,*
- ❖ *Une desserte fine du territoire soit assurée par la ligne M14 avec :*
  - *Une station à Paris 13<sup>ème</sup> arrondissement (connexion M7 et T3) permettant la liaison entre les établissements de santé du Val de Bièvre et les établissements scientifique et d'enseignement du quartier Latin,*
  - *Une station au lieu dit des 'Trois communes » pour la desserte des grands ensembles en mutation (Villejuif, l'Haÿ-les-Roses et Chevilly-La Rue,*
  - *Une station en connexion avec le RER C à Rungis, à hauteur de la station Pont de Rungis ou Rungis la fraternelle.*
- ❖ *La station Bagneux soit retenue en intersection sur le prolongement de la ligne M4*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

**Le Député - Maire,**

**Jean-Yves LE BOUILLONNEC**